

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS :
 Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE
 Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
 Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

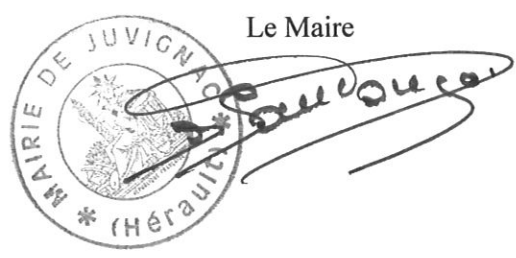
Rapporteur : Monsieur Jean OUSSET

La loi n°99 - 1126 du 28 décembre 1999 a rendu possible la reprise des résultats par anticipation (article L 2311-5, alinéa 4) au vu d'un tableau des résultats d'exécution du budget visés par le comptable. Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises ci-dessous dans la colonne DM 1, qui tient compte des résultats de l'exercice 2008 et de la reprise des restes à réaliser.

	Libellé	BP	DM1	R.A.R	Total
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	7 431 810 €	243 255 €	0 €	7 675 065 €
011	Charges à caractère général	2 242 422 €	-14 650 €	0 €	2 227 772 €
60611	Eau & Assainissement	205 350 €	-50 000 €		155 350 €
60612	Energie-Electricité	225 000 €			225 000 €
60622	Carburants	20 000 €			20 000 €
60623	Alimentation	29 000 €			29 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	4 500 €			4 500 €
60631	Fournitures d'entretien	25 000 €			25 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	48 910 €			48 910 €
60633	Fournitures de voirie	30 000 €			30 000 €
60636	Vêtements de travail	10 500 €			10 500 €
6064	Fournitures administratives	17 068 €			17 068 €
6065	livres, disques, cassettes	7 790 €			7 790 €
6067	fournitures scolaires	34 264 €			34 264 €
6068	Autres matières & fournitures	43 048 €			43 048 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	453 750 €			453 750 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à la majorité (six contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire


Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 8/04/2009
et publication
le 2/04/2009